



RAPPORT DE GESTION 2023

DE LA COMMUNE DE MARAÇON

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC) et à l'article 88 du Règlement du Conseil Général de Maraçon, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion de la Commune au 31 décembre 2023.

Les objets sont présentés dans l'ordre qui figure au plan comptable.

1. Administration générale

101 Conseil général

Lors des séances du Conseil Général de 2023, la Municipalité a présenté sept préavis qui traitaient des objets suivants :

- **Rapport de gestion 2022**
- **Préavis 01 / 2023** : comptes communaux 2022
- **Préavis 02 / 2023** : demande de crédit complémentaire au budget 2023 de Frs. 17'000.-- pour l'achat de tables pour la salle villageoise
- **Préavis 03 / 2023** : demande de crédit de Frs. 33'000.-- pour la création d'un WC à côté de la déchetterie
- **Préavis 04 / 2023** : arrêté d'imposition 2024
- **Préavis 05 / 2023** : taxe STEP 2024
- **Préavis 06 / 2023** : demande de crédit de Frs. 520'000.-- pour la rénovation et l'amélioration du collège de Maraçon
- **Préavis 07 / 2023** : demande de crédit de Frs. 207'020.-- pour la rénovation et l'amélioration du temple de Maraçon
- **Préavis 08 / 2023** : demande de crédit d'investissement de Frs. 385'000.-- pour la création d'une interconnexion avec le réseau de la Commune de Semsales
- **Préavis 09 / 2023** : règlement sur les subventions aux études musicales
- **Préavis 10 / 2023** : budget communal 2024
- **Rapport de la Municipalité** : motion de Monsieur Jean-François Henchoz sur l'instauration d'une zone 30 km/h pour les villages de la Rogivue et de Maraçon

Le rapport de gestion, les 10 préavis ainsi que le rapport de la Municipalité ont été acceptés.

102 Autorités

La Municipalité a siégé 35 fois durant l'année.

Les délégations réparties entre les responsables des différents dicastères ont nécessité, en plus des séances hebdomadaires de la Municipalité, de nombreuses rencontres ainsi que des séances spéciales.

La Municipalité participe activement aux affaires régionales, ainsi qu'au niveau des collaborations intercommunales.

La répartition des dicastères est la suivante :

Responsable	Dicastère	Association/Comités/Groupement
Didier Fattebert Syndic	Administration Finances Social	Membre du Conseil - Fondation de l'hôpital de Lavaux Délégué municipal - Association intercommunale de l'ARAS Délégué municipal - APROMAD Délégué municipal - Conseil intercommunal de l'APERO Délégué municipal - Groupement forestier Broye-Jorat
Patricia Zeller Vice-Syndique	Eaux Animations Loisirs	Membre du Comité directeur - VOG Déléguée municipale - Commission intercommunale de la STEP Maraçon-Oron Membre - Commission de gestion de la réserve naturelle des Mosses
Nicolas Fosserat Municipal	Routes Police SDIS ORPC	Membre du Comité directeur - SDIS Délégué municipal - ORPC
Serge Serex Municipal	Forêts Déchets	Membre du Comité directeur - Groupement forestier Broye-Jorat Délégué municipal – CCSPA (centre de collecte des sous-produits animaux)
Marc Visinand Municipal	Bâtiments Urbanisme Ecole	Délégué municipal - VOG Délégué municipal - SDIS Remplaçant du délégué - Association intercommunale de l'ARAS Remplaçant du délégué - APROMAD Délégué municipal - Bureau de référence de l'Etablissement scolaire d'Oron-Palézieux

Monsieur Serge Serex, Municipal depuis 12 ans, a décidé de mettre fin à son mandat au 31 décembre 2023.

Suite à l'élection complémentaire du 26 novembre 2023, Madame Claudia Mercanton a été élue Municipale.

11 Administration générale – Personnel communal

L'effectif de notre personnel a été un peu modifié durant l'année 2023. Il était composé de la manière suivante :

Noms/Prénoms	Fonction	Taux d'occupation
Reymond Christian	Employé communal	100 %
Gaillard Catherine	Secrétaire municipale et Préposée au Contrôle des habitants	50 %
Chollet Jocelyne	Boursière (jusqu'au 31 octobre 2023)	25 %
Glauser Christine	Boursière (dès le 01 ^{er} septembre 2023)	40 %
Riva Patrick	Concierge - collège	14.5 %
Filliettaz Esther	Concierge - salle et temple	11 %

15 Affaires culturelles, loisirs

Fête villageoise

Nouveaux habitants et 20 ans
de la fusion les 23-24 et 25 juin 2023



Fête du 1^{er} août 2023

Journée « grillades »
du 10 septembre 2023



Marché de Noël du 09 décembre 2023
à la salle villageoise

Comme les années précédentes, la Municipalité a tenu à respecter la tradition. Elle a donc acheté des sapins, qui comme à l'accoutumée, ont été distribués gratuitement aux habitants de la commune lors du marché de Noël.

❖ Repas des aînés

Le vendredi 13 octobre 2023, nous avons eu la chance d'accueillir une quarantaine de personnes, pour un repas dans la bonne humeur. Des moments de partages, d'échanges, de rires et d'émotions.

Quelques heures, de l'apéritif au café, pour retrouver certains voisins que l'on ne croise plus trop souvent, pour papoter, refaire le monde et profiter du moment présent.

Nos « aînés », de jeunes séniors dynamiques, des anciens, des plus que nonagénaires qui nous font garder espoir dans les années qui passent, des jeunes retraités fringuant, des grands-parents et même des arrières grands-parents, avec ou sans maux, avec ou sans rides, avec ou sans cannes.... Des aînés qui nous font réaliser que l'âge de nos artères, même s'il nous porte, n'importe pas autant que l'âge de notre esprit et de notre cœur.

Un grand merci à Carole, Catherine, Claudia, Sonia et Christian pour leur aide précieuse et sympathique !

❖ Fête villageoise

Les 23, 24 et 25 juin, vous avez été très nombreux à nous rejoindre pour « faire la fête » !

La météo était parfaite. La musique était bonne. La nourriture était succulente. La boisson était suffisante. Les activités étaient variées. Les organisateurs étaient motivés. Les bénévoles étaient nombreux (le 10 % de la population tout de même) ! Tout cela mis ensemble, a fait que ces trois jours de fête se sont déroulés à merveille.

Une ambiance familiale, festive, amicale, joyeuse, réunissant toutes les tranches d'âges de la population.

La Commune, avec le soutien de l'Abbaye du Cordon blanc et de l'Amicale des Anciens pompiers, avait concocté un programme riche et varié, mêlant fête de la musique, tir de l'Abbaye, réception des nouveaux habitants, le tout agrémenté de diverses activités comme un rallye à La Rogivue, un concours de pâtisserie, ou une balade de découverte en nature.



En parallèle, cette fête marquait les 20 ans de la fusion avec la Commune de La Rogivue, les 110 ans du réseau d'eau, les 220 ans de l'Abbaye du Cordon blanc et les 25 ans de l'Amicale des anciens pompiers.

Mais quels qu'en soient les motifs, nous avons remarqué que la « fête » est toujours belle à Maraçon.

A l'image de cette dernière, les villageois sont participatifs, heureux de passer des moments ensemble.

Nous avons eu de magnifiques retours de votre part et cela nous a fait chaud au cœur car le but premier d'une telle manifestation est de faire plaisir à la population, à vous.

Merci à toutes les personnes grâce auxquelles tout cela fût possible !

2. FINANCES

Une fois de plus, les comptes sont bouclés avec un excédent alors que le budget prévoyait un déficit. Budget trop prudent ? Certainement pas, étant donné que ce sont bien des rentrées fiscales supplémentaires qui, de toute évidence, sont la raison principale de cette bonne nouvelle.

De plus, ce résultat nous a permis l'amortissement extraordinaire de Frs. 100'000.-- sur le secteur des routes. Ceci est de bonne augure, à la veille d'investir dans ce secteur plusieurs centaines de milliers de francs pour le trottoir tant attendu, à la Route de Semsales.

Concernant les comptes, ce qui est le plus rassurant c'est que les charges sont maîtrisées. L'essentiel de la différence provient du remboursement de Frs. 83'000.-- (charges plus basses que prévues) à la Commune de Remaufens, suite au bouclage des comptes du pont du Pontet.

Cette situation permet de voir évoluer les ratios de l'analyse financière, de manière positive, et voir l'avenir avec sérénité.

Les comptes 2023 présentés permettent avec quiétude, de faire face aux investissements votés durant l'année. Ceci concerne le secteur de l'eau, ainsi que l'entretien du collège de Maraçon et de l'église. A savoir que d'autres projets viendront encore durant les années à venir, pour l'entretien du patrimoine.

Parmi les montants sur lesquels nous n'avons pas de maîtrise, ceux de la péréquation chargent clairement cet exercice. Ceci ne nous empêche pas de mettre en réserve Frs. 40'000.-- pour le décompte final péréquatif 2023. Ces mêmes chiffres pourront, d'une année à l'autre, modifier notre compte de fonctionnement, d'autant plus que le mode de calcul de la péréquation sera revu à l'horizon 2025-2026 ceux-ci sont donc à prendre avec prudence.

Les détails et les commentaires des comptes 2023 s'y rapportant se trouvent dans le préavis municipal no. 01/2024.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

32 Forêts

- **Coupes**

Avant un été particulièrement chaud et sec, la Municipalité s'est rendue, le jeudi 15 juin 2023, au bois de la Chappelle où 198 m³ ont été martelés, soit 159 m³ de résineux et 39 m³ de feuillu.

Puis, dans un second temps, nous nous sommes rendus aux Rottes où 85 m³ ont été martelés, soit 81 m³ de résineux et 4 m³ de feuillu.

- **Mise de bois**

La mise du 18 mars 2023 de 70 stères de ballots de bois de feu feuillu, de 20 stères de bois de feuillu big-bag et de 33m³ de feuillu long.

- **Bostryche**

Durant l'année 2023, le « bostryche » a de nouveau fait parler de lui aux bois des Rottes. Raison pour laquelle, il a été discuté et convenu avec le garde forestier de marteler les arbres concernés.

35 Bâtiments

Par ailleurs, votre Municipalité vous rappelle que tous les travaux de construction doivent être annoncés, selon la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, art. 103.

Pour votre sécurité, un formulaire communal rappelant les lois existantes doit être rempli avant les travaux, par le propriétaire et l'architecte, ceci afin d'éviter des tracas.

4. TRAVAUX

42 Service de l'urbanisme

Deux permis de construire ont été délivrés concernant :

- un remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau ;
- une transformation d'un bâtiment et modification du système de chauffage ;

Sept autorisations municipales ont été délivrées. Il s'agit de petits objets de minime importance, ne nécessitant pas de mise à l'enquête formelle.

43 Routes

Travaux d'entretien et projets

Les années passent mais ne se ressemblent pas. Même si rien ne semble avoir commencé le long de la route de Semsales, les phases préparatoires continuent en vue d'une exécution prévue pour l'année 2024. En effet, la bonne nouvelle étant que le permis de construire est entré en vigueur en octobre dernier.

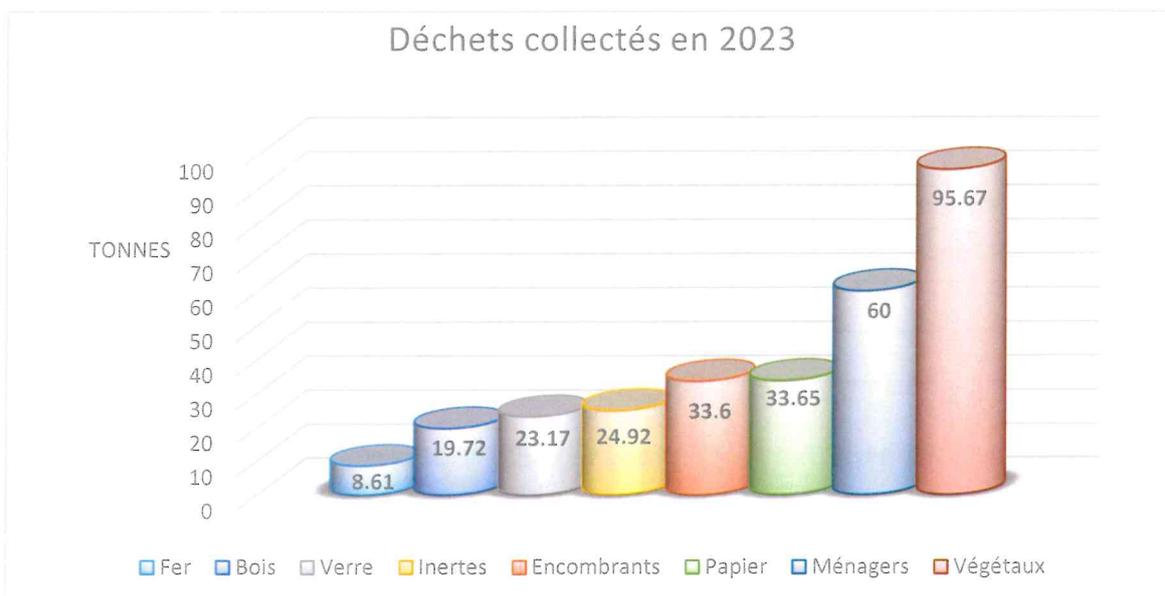
De plus, la route du refuge a été réfectionnée et des prochains entretiens récurrents seront effectués régulièrement sur les prochaines années.

45 Déchets

La gestion des déchets fonctionne parfaitement. Afin que cette situation perdure, nous vous rappelons que notre déchetterie est prévue pour vos déchets courants.

Comme déjà évoqué, nous avons créé une nouvelle sortie ceci afin de fluidifier le trafic. Nous vous rappelons également que les accès sont fermés à clé en dehors des heures officielles d'ouverture.

Vous trouverez ci-après, le détail des déchets collectés, en tonnes :



5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Enseignement – Etablissement Oron-Palézieux

Le nombre d'élèves de notre Commune est de 77 au 31.12.2023. La répartition des frais dus à l'établissement scolaire s'effectue 50 % par habitant et 50 % par élève.

La participation de Maraçon représente un coût de Frs. 440'762.80., ce qui représente un coût de Frs. 567.-- par habitant et un coût de Frs. 5'724.19 par élève.

Le coût total des transports scolaires pour l'établissement d'Oron-Palézieux représente quant à lui un montant de Frs. 686'000.--.

6. POLICE

62 Contrôle des habitants

En 2023, notre administration a enregistré :

- 48 arrivées dont 7 naissances
- 35 départs dont 0 décès

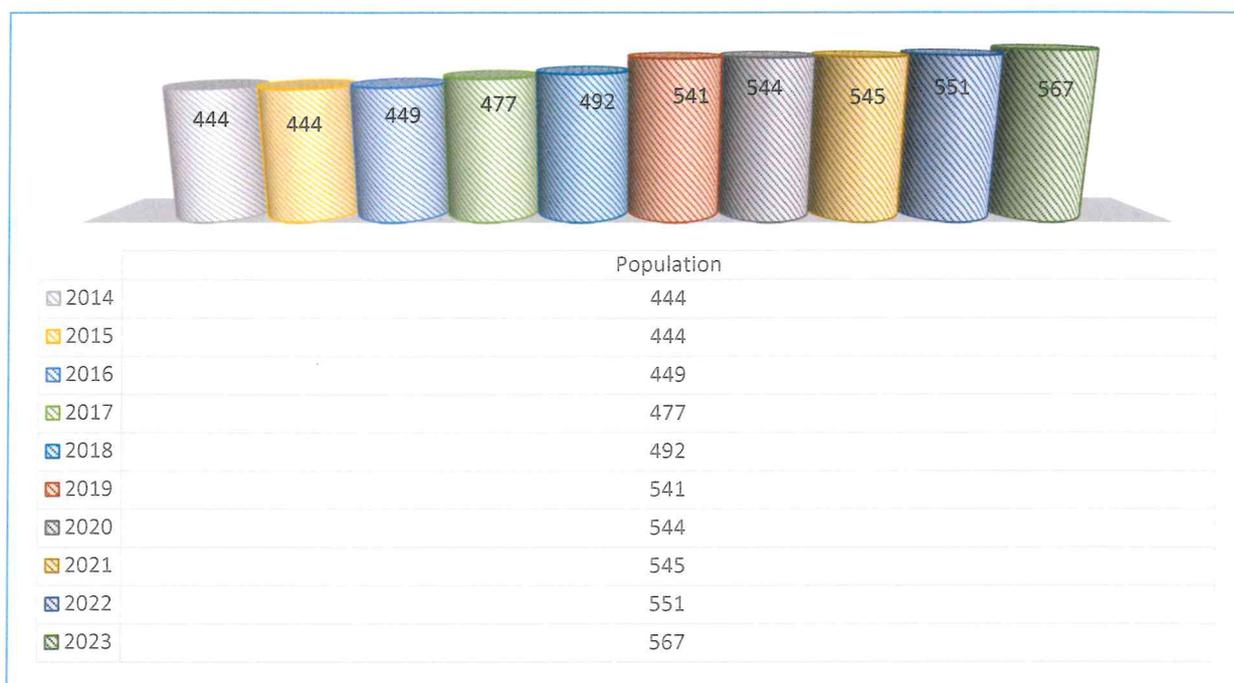
A ces chiffres, s'ajoutent les mutations suivantes :

- changements d'adresses dans la Commune
- mariages
- séparations ou divorces
- changements de noms
- etc...

Au 31 décembre 2023, la population de Maraçon se répartissait comme suit :

Suisses	Hommes	234	dont	53	de 0 - 15 ans
	Femmes	269	dont	53	de 0 - 15 ans
Etrangers	Hommes	40	dont	6	de 0 - 15 ans
	Femmes	24	dont	2	de 0 - 15 ans
Total		567		114	

La proportion des enfants de 0 - 15 ans représente le 20.1 % de la population.



65 Défense contre l'incendie

En ce qui concerne le SDIS, sur le territoire, il y a eu une désincarcération.

Le coût par habitant s'élève à Frs. 33.34.

66 Protection civile

Association intercommunale de la protection civile Lavaux-Oron

Le coût par habitant est de Frs. 23.50.

7. SECURITE SOCIALE

71 Service social

La Municipalité a participé aux assemblées et séances des différentes associations : ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) et APERO (Association Petite Enfance Réseau Oron).

8. SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

Le 07 novembre 2022, notre réservoir a eu droit à une vidange et un grand nettoyage.

L'opération a été menée de main de maître par notre employé communal, Christian Reymond.

Ce dernier avait ausculté les prévisions météorologiques et les débits des captages, afin de repérer LA fenêtre idéale pour l'opération, avait préparé chlore, jet à haute pression, bottes presque étanches, bac de désinfection, etc... et s'était levé aux aurores le jour J pour accomplir cette tâche particulière.

Avant la remise en eau, il a été procédé à une inspection des locaux et de la cuve par un ingénieur spécialisé. Son rapport nous permettra d'orienter les travaux de réfection du réservoir de la meilleure façon, afin de répondre aux exigences cantonales.

Le jour de l'inspection, il a été relevé que les bétons de la cuve sont, dans leur globalité, plutôt en bon état en rapport à leur ancienneté. Les matériaux utilisés il y a plus de 100 ans étaient d'excellente qualité !

Des travaux devront donc être entrepris, que ce soit au niveau de la cuve, de l'accès, de la trappe, de la chambre de vanne inférieure, etc...

En parallèle à ce dossier, nous avons démarré un autre projet, déjà en discussion depuis plusieurs années et qui s'est révélé, par la logique des choses, prioritaire, soit : l'interconnexion avec le réseau de la Commune de Semsales.

2023 n'a donc pas connu de gros chantiers, mais ne fût pas inactif pour autant. Au-delà des projets susmentionnés et des affaires courantes, il y a eu entre-autre :

- recherche et achat, suite à la mise en œuvre du plan catastrophe « OSTRAL », d'une génératrice proportionnée à nos besoins, avec prise de force afin de pouvoir être déplacée sur les différents sites (station UV, réservoir Ecoteaux, Administration communale) en fonction des besoins.
- recherche et demande d'offres (achat ou location) d'un système de chloration de secours en cas de panne prolongée aux UV (exigence cantonale en lien avec l'auto-contrôle) auprès d'entreprises spécialisées. Finalement, un accord a été trouvé avec le service des eaux de la Commune d'Oron, propriétaire d'une telle pompe doseuse (utilisée lors de pollution sur son réseau) pour un prêt/location à Maraçon en cas de nécessité. Comme quoi, une bonne entente avec les collègues voisins peut faire économiser quelques milliers de francs !
- recherche d'une solution pour optimiser le rendement de l'eau. Lorsque l'eau part en décharge pour cause de turbidité, cela crée une dépression dans la conduite qui produit un « moussage ». Ceci engendre une perception de turbidité par le turbidimètre qui, du coup, même s'il ne s'agit que de micro bulles d'air, continue de croire que l'eau est trouble, le temps que la pression se stabilise à nouveau, ce qui peut prendre plusieurs heures et durant ce temps, l'eau continue d'être mise au rejet. C'est donc de l'eau « perdue ». Afin de remédier à ce problème, nous avons dû rechercher une solution autre qu'une simple paire de lunette sur le nez du turbidimètre. Ceci a été solutionné par la pose d'une vanne de maintien de pression amont sur la conduite de décharge, incluant un système d'anti-cavitation et ainsi réduite la durée du déclenchement du turbidimètre.

CONCLUSION

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons d'accepter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année écoulée.

Maracon, le 08 avril 2024.


Le Syndic
Didier Fattebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire

Laetitia Déglon

